

RESIDENCE DU RUANDA.
TERRITOIRE D'ASTRIDA.
N° 3496 /C.A.C.

Astrida, le 15 décembre 1950.-

Objet:

Bienfaisance publique.-



Monsieur le Résident,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'autoriser à porter le crédit n°43 "Bienfaisance publique" de 30.000 à 32.000 frs afin de me permettre de faire face aux achats de lait pour orphelins au cours du mois de décembre.

Le compte des C.A.C. présentera en fin d'exercice un excédent de recettes de plusieurs centaines de milliers de francs.

L'Administrateur Chef de Territoire,
I.REISDORFF,

τ

Monsieur le Résident du Ruanda

à

K I G A L I .-

=====